

## Commission Technique

### Au Conseil Intercommunal du SIDERE

#### **Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n° 2/2026.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie **le jeudi 26 février 2026** dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Alain Fillettaz	Membre
	Mani Robin	Membre
	Tschudin Jacques	Membre

Sont également présents le 26 février 2026, M. François Delafoge président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, Mme Maud Bauduret cheffe de service, ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par Monsieur. François Delafoge et Madame Bauduret ces derniers ont répondu clairement aux questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

Suite à des fuites importantes et récurrentes survenues ces dernières années, le SIDERE est intervenu en urgence pour réguler la situation. Il est temps de remplacer cette conduite en fonte d'un Ø de 125mm et de 260.00 m de long posée en 1935. Dans un premier temps une longueur de 160.00 m d'un plus petit diamètre (plus d'usure) sera remplacée en 2026, le solde étant d'un diamètre plus grand (moins d'usure) sera mis en œuvre dans une étape ultérieure selon les urgences et les moyens du SIDERE.

Il a été demandé aux divers services ainsi qu'à la commune de Rolle, s'ils y avaient des travaux potentiel sur ce tronçon. Personne ne s'étant manifesté, le projet a donc été chiffré seulement pour nos conduites. Si une demande de leur part devait arriver, le projet serait optimisé.

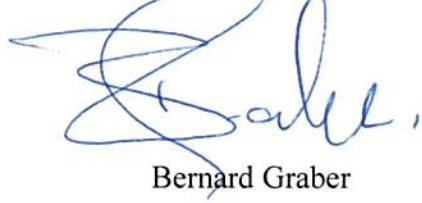
**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis n° 02-2026 tel que présenté.

Rolle, le 10 mars 2026

**Au nom de la Commission Technique.**

***Le Président :***

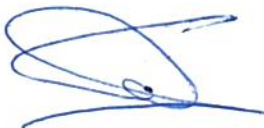


Bernard Graber

***Les Membres :***



Robin Mani



Cédric Chabloz

***Le Rapporteur :***



Alain Fillettaz



Jacques Tschudin